

**7^{ème} Réunion du Comité de session du
Conseil scientifique de la CMS (ScC-SC7)**

Bonn, Allemagne, 17 – 20 septembre 2024

UNEP/CMS/ScC-SC7/Doc.6.2.1

RÔLE DES CÉTACÉS DANS LE FONCTIONNEMENT DES ÉCOSYSTÈMES

(Préparé par le Secrétariat)

Résumé :

Ce document répond à la Décision 14.75 de la CMS *Rôle des cétacés dans le fonctionnement des écosystèmes*. Le rapport de la Commission Baleinière Internationale (CBI) sur le 2^e atelier de la CBI et de la CMS sur le fonctionnement des écosystèmes de cétacés, qui s'est déroulé du 14 au 16 novembre 2023, est disponible dans le document UNEP/CMS/ScC-SC7/Inf.6.2.1.

RÔLE DES CÉTACÉS DANS LE FONCTIONNEMENT DES ÉCOSYSTÈMES

Contexte général

1. Les baleines, les dauphins et les marsouins contribuent de manière significative aux écosystèmes, au bénéfice de l'environnement naturel et de l'homme. La Commission Baleinière Internationale (CBI) a adopté deux résolutions pertinentes : les cétacés et leurs contributions au fonctionnement des écosystèmes (2016-3) et la résolution 2018-2, encourageant la collaboration avec la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) et d'autres organisations internationales pour faire avancer conjointement ces travaux.
2. En réponse à la résolution 2018-2 de la CBI et à la décision 13.83 d) de la CMS, la CBI et la CMS ont organisé conjointement un atelier en 2021 sur le fonctionnement des écosystèmes de cétacés afin d'examiner les recherches existantes et d'identifier les lacunes en matière de connaissances. Une analyse rapide de la littérature a permis d'identifier de nombreuses études publiées ces dernières années qui contribuent à notre compréhension du fonctionnement de l'écosystème des cétacés. Un grand nombre des besoins de recherche identifiés lors de l'atelier de la CBI et de la CMS ont progressé, mais d'importantes lacunes subsistent.¹
3. En 2022, l'atelier du comité de conservation de la CBI sur les valeurs socio-économiques de la contribution des cétacés au fonctionnement des écosystèmes² a examiné les méthodes d'évaluation analytiques et évalué leur application possible dans le cadre des cétacés et du fonctionnement des écosystèmes.
4. Le deuxième atelier conjoint de la CBI et de la CMS s'est tenu du 14 au 16 novembre 2023 dans les locaux du Secrétariat de la CMS à Bonn, en Allemagne. L'atelier s'est concentré sur les domaines suivants : (1) la quantification des différences spatiales dans le fonctionnement de l'écosystème des cétacés, en se concentrant sur les environnements présentant des caractéristiques écosystémiques régionales ; et (2) la quantification des changements temporels dans le fonctionnement de l'écosystème des cétacés, en comparant les populations antérieures à la chasse à la baleine et les populations actuelles, et en identifiant les lacunes en matière d'informations et de connaissances. Les participants à l'atelier étaient des écologistes, des scientifiques spécialistes des cétacés, des modélisateurs d'écosystèmes et des économistes, compte tenu de l'analyse socio-économique des fonctions écosystémiques des cétacés que le comité de conservation de la CBI doit achever.
5. Les décisions suivantes ont été adoptées par la COP14 de la CMS sur cette question :

14.74 Adressée au Conseil scientifique

Le Conseil scientifique, par l'intermédiaire de son Groupe de travail sur les mammifères aquatiques, est prié de fournir des conseils et des contributions en ce qui concerne l'extension des travaux sur le rôle des cétacés dans le fonctionnement des écosystèmes, en étroite collaboration avec la CBI.

14.75 À l'adresse du Secrétariat

Le Secrétariat est invité à :

- a) *continuer à assurer la liaison avec le Secrétariat de la CBI en ce qui concerne les travaux sur le rôle des cétacés dans le fonctionnement des écosystèmes ; et*

¹ IWC/SC/69B/EM/02

² IWC/CC/68/REP/SEVCEF/01

- b) *rendre compte des résultats du deuxième atelier conjoint CBI-CMS sur le fonctionnement des écosystèmes de cétacés à la prochaine réunion du Comité de session du Conseil scientifique.*

Résultats du deuxième atelier

6. Les résultats du deuxième atelier comprenaient des contributions sur la modélisation écologique et sur la socio-économie provenant de petits groupes de travail ainsi que des questions plus générales (voir le rapport dans UNEP/CMS/ScC-SC7/Inf.6.2.1). Les recommandations générales sont les suivantes :
- a) La question du fonctionnement des voies indirectes du carbone chez les baleines à travers les échelles spatiales verticales et horizontales doit être abordée, à la fois pour savoir si les mécanismes associés fonctionnent (cycle des nutriments ; fixation, exportation et séquestration du carbone), et si tel est le cas, quelle est la contribution des baleines par rapport à d'autres composants de l'écosystème.
 - b) Développer un cadre illustrant les liens de causalité entre les services écosystémiques auxquels les cétacés contribuent (par exemple, la régulation du climat, le cycle des nutriments contribuant à la productivité primaire, la fourniture d'habitats), les fonctions des cétacés dans l'écosystème et les valeurs potentielles pour les bénéficiaires.³
7. L'atelier a examiné les termes de référence d'un projet pilote et a convenu que la consultance devrait se concentrer sur trois tâches principales : (1) créer un cadre de recherche pour évaluer le rôle économique des cétacés dans les services écosystémiques marins ; (2) appliquer des modèles pertinents avec des données écologiques et économiques à des populations ou des zones spécifiques en tant qu'étude de cas ; et (3) fournir des lignes directrices sur l'utilisation des évaluations économiques pour influencer la conservation et la gestion des baleines par le biais du marché ou de l'évolution des politiques.
8. Il a également été précisé que les économistes, sélectionnés dans le cadre d'un appel d'offres, choisiraient la population ou la zone spécifique disposant des meilleures données sur l'abondance des baleines et les estimations de la biomasse. Ils peuvent choisir de se concentrer sur plusieurs populations ou zones et de collaborer avec des écologistes connaissant bien les populations ou zones sélectionnées pour l'analyse.
9. Lors de sa récente réunion (SC69B, 22 avril - 3 mai 2024), le Comité scientifique de la CBI a émis des avis divergents sur la nécessité, avant de lancer le projet pilote, de déterminer les contributions relatives des cétacés par rapport aux autres espèces marines aux fonctions de l'écosystème dans les zones sélectionnées. Cette réunion a convenu d'établir un groupe de correspondance intersessions (ICG) pour développer une liste prioritaire de besoins de recherche qui sera ensuite discutée lors de la prochaine réunion du Comité scientifique de la CBI (SC70). La liste tiendrait compte de la mesure dans laquelle les lacunes en matière de connaissances sont comblées et de l'importance potentielle des différents processus pour le fonctionnement de l'écosystème des cétacés.

³ Rapport de 2024 du Comité scientifique de la CBI (SC69B).

10. Sur la base des résultats des deux ateliers conjoints de la CBI et de la CMS sur les cétacés et les fonctions des écosystèmes, le SC69B de la CBI a approuvé les recommandations suivantes :

Attention : SC, R

- a) Le Comité **recommande** que les modèles existants, notamment les modèles multi-espèces, et tout nouveau modèle développé continuent à être utilisés par les chercheurs pour développer des estimations plus robustes de l'abondance des baleines avant et après la chasse commerciale dans toutes les régions océanographiques et, en particulier, dans les régions où les estimations sont inexistantes ou basées sur des données incomplètes ou inadéquates.
- b) Le Comité **reconnaît** qu'il reste nécessaire d'utiliser les résultats des deux ateliers et initiatives organisés conjointement par la CBI et la CMS et, en collaboration avec des scientifiques et d'autres parties prenantes possédant une expertise pertinente, d'élaborer entre les sessions une liste de besoins de recherche classés par ordre de priorité, qui sera examinée par le SC70.

Attention : SC, CC, R

- c) Le Comité **recommande** que la communauté scientifique utilise les modèles écosystémiques existants et nouvellement développés pour améliorer la compréhension de l'ensemble des fonctions écosystémiques (par exemple, le cycle des nutriments, la séquestration du carbone, la biodiversité [associée aux chutes de baleines], la dynamique prédateur/proie et la fourniture d'habitat) des cétacés (grands et petits) ainsi que des organismes de niveau trophique inférieur pour explorer les contributions relatives d'une variété d'organismes marins aux fonctions écosystémiques à la fois temporellement (à travers le temps) et spatialement (à travers les régions océanographiques).

Attention : S, SC, R

- d) Le Comité **recommande** que les scientifiques, les coalitions de recherche et les consortiums engagés dans l'étude du fonctionnement de l'écosystème des cétacés, s'ils recherchent un financement auprès d'institutions internationales/nationales ou d'institutions philanthropiques, envisagent de demander une lettre d'approbation au secrétariat de la CBI pour faire avancer la recherche conformément aux axes de travail du Comité et pour combler les lacunes en matière de connaissances/données précédemment identifiées par le Comité.

Attention : S, CMS

- e) Le Comité **reconnaît** les progrès réalisés au cours des ateliers précédents sur le fonctionnement de l'écosystème des cétacés et **recommande** que le Secrétariat continue à assurer la liaison avec le Secrétariat de la CMS pour partager des informations qui comblerent les lacunes de connaissances/données identifiées et, s'il organise de futurs ateliers/symposiums sur ce sujet, d'envisager d'inviter la collaboration du Secrétariat de la CMS et d'autres organisations internationales (par exemple, la CCAMLR).

Attention : SM

- f) Le Comité **reconnaît** les preuves de plus en plus nombreuses du rôle des petits cétacés dans le fonctionnement des écosystèmes, note que davantage de recherches/données sont nécessaires pour quantifier pleinement le rôle des petits cétacés dans le fonctionnement des écosystèmes et encourage les membres du sous-comité sur les petits cétacés à rejoindre le sous-comité sur la modélisation des écosystèmes afin de faire progresser les intérêts communs dans ce domaine.

Attention : CC, SC-CC, CG

- g) *Le Comité **note** l'information du CC de l'IGC sur les cétacés et le fonctionnement des écosystèmes sur le statut du projet pilote visant à évaluer la valeur socio-économique des fonctions écosystémiques des cétacés, conformément au cahier des charges et à l'appel d'offres élaboré pour ce projet. Le Comité **encourage** vivement la participation d'experts en cétacés à ce travail.*

Actions recommandées

11. Il est recommandé au Comité de session de :

- a) Noter les résultats présentés ci-dessus et le rapport du 2^e atelier de la CBI et de la CMS sur le fonctionnement des écosystèmes de cétacés, contenu dans le document UNEP/CMS/ScC-SC7/Inf.6.2.1 ; et
- b) Par l'intermédiaire du groupe de travail sur les mammifères aquatiques, fournir des conseils et des contributions concernant l'extension des travaux sur le rôle des cétacés dans le fonctionnement des écosystèmes, en étroite collaboration avec la CBI.